

DOCUMENT

3

FORMULAIRE DE NOMINATION

Pour l'élection des Jeunes conseillers du Comité Africain du Scoutisme

Les candidats doivent remettre chacun des éléments suivants pour pouvoir se présenter à l'élection des Jeunes conseillers du Comité Africain du Scoutisme :

- Formulaire de nomination
- Portrait photo du (de la) candidat(e)
- Déclaration de motivation
- Certificat d'À l'abri de la maltraitance
- Certificat du code de conduite pour les élections
- Déclaration du conflit d'intérêt

Le dossier complet doit être rempli et remis au Bureau Mondial du Scoutisme, centre de soutien pour l'Afrique via africa@scout.org au plus tard le **15 juillet 2025 à 23h59 GMT**.

Nom :		Prénom :	
Nationalité :		Pays de résidence :	
Date de naissance :		Genre :	
Adresse électronique :		Téléphone mobile :	

Inscrit auprès de l'Organisation Scout Nationale de l'OMMS suivante :	
---	--

Études et qualifications :	
Activités professionnelles (trois maximum) :	

Veuillez indiquer en gras vos compétences linguistiques :					
Anglais	☐ Langue maternelle	☐ Courant	☐ Bon	☐ Basique	☐ Aucun
Français	☐ Langue maternelle	☐ Courant	☐ Bon	☐ Basique	☐ Aucun
Portugais	☐ Langue maternelle	☐ Courant	☐ Bon	☐ Basique	☐ Aucun

Expérience scout (fonction occupée, dates, etc. y compris sièges à des comités et/ou participation à des groupes de travail et implication dans des événements scouts internationaux ; maximum six au total) :	
Exemple : Position/rôle, organisation/comité/événement (année AAAA)	
Niveau national :	
Niveau régional :	
Niveau mondial :	

Autre(s) organisation(s) dont le/la candidat(e) fait partie (trois maximum) :	
---	--

Veillez inclure une brève justification de la raison pour laquelle l'Organisation Scoute Nationale propose ce candidat ou cette candidate pour élection au poste de Jeune conseiller(e) du Comité Africain du Scoutisme (200 mots maximum – tout mot dépassant la limite sera supprimé).

En tant qu'Organisation Scoute Nationale désignant le(la) candidat(e),

☐ Nous confirmons que le(la) candidat(e) susmentionné(e) a accepté de se présenter aux élections des Jeunes conseillers du Comité Africain du Scoutisme et s'engage à consacrer son temps, son énergie et sa passion à l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout.

☐ Nous confirmons qu'un contrôle d'À l'abri de la maltraitance a été réalisé et qu'il a confirmé l'absence totale de mauvaise conduite ou de comportement inapproprié, le/la candidat bénéficie donc du soutien total de son Organisation Scoute Nationale.

Un contrôle d'À l'abri de la maltraitance est requis pour toute personne impliquée dans la direction du mouvement scout. L'Organisation Membre a le droit et la responsabilité de faire preuve de diligence et de procéder aux contrôles nécessaires dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes pour assurer l'approbation de tout candidat(e) qu'elle propose.

☐ Nous reconnaissons et comprenons que la confirmation de la candidature du/de la candidat(e) sera sous réserve de la réalisation des tâches suivantes par le/la candidat(e) :

- Se familiariser avec et respecter le [code de conduite pour les élections de l'OMMS](#) lors de la promotion de leur candidature.
- Suivre scrupuleusement une formation sur le code de conduite pour les élections, avant que la « liste des candidats nominés pour les élections des Jeunes conseillers du Comité Africain du Scoutisme » ne soit diffusée.

☐ Nous reconnaissons avoir la responsabilité de :

- Nous familiariser avec le code de conduite pour les élections et de nous y conformer lorsque nous soutenons notre candidat(e).
- La conduite de nos membres lorsqu'ils soutiennent le(la) candidat(e) désigné(e).
- Prendre des mesures qui relèvent de notre autorité pour veiller à ce que les partisans du/de la candidat(e) respectent le code de conduite pour les élections.

Organisation Membre :	
Pays :	
Nom :	
Fonction* :	
Adresse mail :	
Date :	
Signature :	
Cachet officiel	

** Les nominations des candidats à l'élection des Jeunes conseillers du Comité Africain du Scoutisme doivent être signées par la personne de contact officielle de l'Organisation Membre.*

Politique de l'OMMS sur le conflit d'intérêts

L'objectif de la politique de conflit d'intérêts qui a été approuvée par le Comité Mondial du Scoutisme (CMS) en novembre 2014 est d'empêcher les intérêts institutionnels ou personnels des responsables scouts d'interférer avec l'exercice de leurs fonctions et de veiller à ce qu'il n'y ait aucun gain professionnel ou politique aux dépens du Scoutisme. Cette politique n'a pas pour but d'éliminer les relations et les activités susceptibles de créer une dualité d'intérêts, mais d'exiger la divulgation de tout conflit d'intérêts et la non-participation de toute partie intéressée à une décision s'y rapportant.

S'appuyant sur la pratique aux niveaux mondial et régional, les Jeunes Conseillers du Comité Africain du Scoutisme ont la responsabilité d'agir dans le meilleur intérêt de la Région Africaine du Scoutisme dans son ensemble, au-dessus de leurs autres rôles et responsabilités lors de leur implication dans la prise de décisions. Si une décision doit être prise lorsque les Jeunes Conseillers ont un intérêt personnel ou autre, cela est considéré comme un « conflit d'intérêts » et le(la) Jeune Conseiller(ère) ne sera pas en mesure de s'acquitter de ses responsabilités à moins que certaines étapes ne soient suivies.

En particulier, un(e) jeune conseiller(ère) est en conflit d'intérêts si le Comité envisage de prendre une décision qui signifierait soit :

- Un(e) jeune conseiller(ère) ou son OSN d'origine pourrait [être perçu(e) comme] bénéficier financièrement ou autrement de cette décision, directement ou indirectement.
- Le devoir d'un(e) jeune conseiller(ère) envers la Région Africaine du Scoutisme est en concurrence avec un devoir (perçu) ou une loyauté par le biais d'une autre nomination que le/la jeune conseiller(ère) a envers une autre organisation, un autre groupe ou un individu.

Les conflits d'intérêts sont courants dans les transactions/engagements bénévoles, publiques et commerciales. Le fait d'être en situation de conflit d'intérêts ne signifie pas qu'un(e) jeune conseiller(ère) a fait quelque chose de mal ou qu'il(elle) doit toujours se retirer de ce processus décisionnel. Cependant, un(e) jeune conseiller(ère) doit agir avec prudence pour éviter que les conflits d'intérêts n'interfèrent avec sa capacité de conseiller le Comité Africain du Scoutisme uniquement dans le meilleur intérêt de la Région Africaine du Scoutisme.

Exigences pour les candidats à l'élection des Jeunes Conseillers du Comité Africain du Scoutisme : Conformément à la Résolution 2014-04 de la Conférence Mondiale du Scoutisme, tous les candidats à l'élection des Jeunes Conseillers du Comité Africain du Scoutisme 2025-2028 sont tenus de remplir dûment le « Formulaire d'attestation » suivant sur les conflits d'intérêts. Les candidats doivent être conscients que le contenu de cette déclaration sera divulgué aux OSN membres dans le cadre du dossier d'information sur chaque candidat à l'élection des Jeunes Conseillers du Comité Africain du Scoutisme.

FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS
Pour l'élection des Jeunes Conseillers du Comité Africain du Scoutisme 2025-2028

Nom de famille du/de la candidat(e) :		Prénom :	
---	--	----------	--

J'ai lu, compris et j'accepte de respecter à la Politique de Conflit d'Intérêts au cas où je serais élu(e) Jeune Conseiller(ère) du Comité Africain du Scoutisme.

À ma connaissance, j'ai un ou plusieurs / je n'ai aucun (choisir une réponse) conflit(s) tel que décrit(s) dans la Politique de l'OMMS sur les conflits d'intérêts. Le cas échéant, tous les conflits connus sont indiqués ci-dessous. Je donnerai un avis rapide pendant mon mandat, de tout conflit d'intérêts supplémentaire au fur et à mesure qu'il survient.

1. Oui / Non (choisir une réponse), j'occupe un poste de leadership ou de responsabilité scoute au niveau de la zone scoute.

Si oui, veuillez fournir des détails sur votre poste et vos responsabilités. Si vous avez l'intention de démissionner de (certains de) ces postes et responsabilités une fois élu(e) Jeune Conseiller(ère) du Comité Africain du Scoutisme, veuillez les marquer comme tels.

2. Oui / Non (choisir une réponse), j'occupe un poste de responsabilité au niveau de l'OSN.

Si oui, veuillez fournir des détails sur votre poste et vos responsabilités. Si vous avez l'intention de démissionner de (certains de) ces postes et responsabilités une fois élu(e) Jeune Conseiller(ère) du Comité Africain du Scoutisme, veuillez les marquer comme tels.

3. Oui / Non (choisir une réponse), moi-même, ou un membre de ma famille, une partie liée ou une autre organisation que je contrôle, offre des services en échange d'une rémunération versée au Scoutisme ou à des activités connexes à un certain niveau.

Si oui, veuillez fournir des détails sur les services que vous fournissez au Scoutisme en échange d'une rémunération payée. Si vous avez l'intention d'arrêter d'offrir (certains de) ces services, une fois élu(e) Jeune Conseiller(ère) du Comité Africain du Scoutisme, veuillez les marquer comme tels.

4. Oui / Non (choisir une réponse), moi-même, ou un membre de ma famille, avons d'autres nominations ou responsabilités, qui peuvent affecter ma capacité à remplir les rôles et obligations en tant que Jeune Conseiller(ère) du Comité Africain du Scoutisme.

Si oui, veuillez fournir des détails sur les fonctions ou les responsabilités exercées par vous ou un membre de votre famille. Si vous avez l'intention de démissionner de (certains d'entre eux), une fois élu(e) Jeune Conseiller(ère) du Comité Africain du Scoutisme, veuillez les marquer comme tels.

Je suis conscient que le contenu de cette déclaration sera divulgué aux OSN membres dans le cadre du dossier d'information de ma nomination à l'élection des Jeunes Conseillers du Comité Africain du Scoutisme 2025-2028. Si je suis élu(e), cette information (y compris les mises à jour que je fournirai pendant le mandat) sera divulgué dans le registre des intérêts déclarés.

Nom

Date

Signature du/de la candidat(e)